

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles de l'école publique
FORCE OUVRIERE des Bouches du Rhône

13, rue de l'Académie 13001 MARSEILLE Tel. : 04.91.00.34.22 Fax. : 04.91.33.55.62 Port : 07.62.54.13.13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

InFO Mail n°10 – 29 novembre 2012 – ALERTE Calendrier scolaire 2013-2014

Calendrier scolaire 2013-2014
Une provocation de plus du ministre PEILLON !

Le ministre de l'Education nationale n'est pas à court d'idée. Ainsi, il vient d'inventer le concept du « *rattrapage de la journée travaillée* » !

Monsieur PEILLON vient de publier sur le site du ministère le nouveau calendrier pour l'année scolaire 2012-2013.
→ voir ICI
Il précise que la journée de prérentrée, **le lundi 2 septembre 2013**, sera rattrapée par 2 demi-journées supplémentaires, **sous prétexte que les élèves ne sont pas accueillis ce jour-là !**
Pour les écoles qui travailleront le mercredi matin, il s'agira du mercredi 13 novembre 2013 après-midi et du mercredi 11 juin 2014 après-midi.
Pour les écoles qui ne travailleront pas le mercredi matin, il s'agira du mercredi 13 novembre 2013 ou du mercredi 11 juin 2014 toute la journée.

Scandaleux !
M.PEILLON, grand spécialiste des rythmes scolaires, vient d'inventer **le rattrapage auprès des élèves de la journée de prérentrée, journée déjà travaillée par tous les enseignants !**
C'est donc bien 2 demi-journées de travail supplémentaires, en dehors de nos obligations réglementaires de service. Il s'agit ni plus ni moins de **travailler gratuitement** pour le « bien être des enfants », rengaine bien connue de tous pour justifier toutes les réformes !

Dans un premier temps, il a prétendu que c'était pour assurer les 36 semaines de scolarité obligatoires, mais devant le décompte fourni par le SNUDI FO, l'année se finissant bien le 5 juillet, il a été obligé de laisser tomber ce mauvais prétexte.

Soulignons par ailleurs que, sans le préciser clairement dans le calendrier lui-même (voir le commentaire du ministre sous le calendrier), il maintient la « récupération » de l'allongement des vacances de Toussaint **sur 2 mercredis entiers ou 4 mercredis après-midi supplémentaires !**

Non au travail gratuit !
Si cette disposition était maintenue, elle constituerait un fait sans précédent inacceptable pour les collègues qui devraient travailler **GRATUITEMENT** deux demi-journées supplémentaires.
Pour la première fois dans la Fonction publique et en contradiction avec les règles et le droit du travail, un ministre nous impose de rattraper une journée qui est déjà travaillée, **sans aucune compensation financière**.

Passage en force !
Le ministre passe outre l'avis du Conseil Supérieur de l'Education du 22 novembre 2012 qui a rejeté ce projet de calendrier avec 60 voix contre et aucune voix favorable.
Le ministre s'assoit donc sur l'avis des représentants du personnel, des familles et des collectivités.
FORCE OUVRIERE a immédiatement réagi en écrivant au ministre (lettre en pièce jointe ou sur le site → ICI)

Une question est donc posée : Monsieur le ministre entend-il pratiquer de la même manière pour imposer ses projets néfastes de refondation de l'école et des rythmes scolaires ?
M. PEILLON prendrait-il le risque d'un conflit permanent avec les personnels ?

- Au moment où le ministre propose aux enseignants un allongement du temps de présence dans les écoles ;
- au moment où nos salaires baissent encore du fait de l'augmentation des prélèvements sociaux au 1er novembre 2012 ;
- au moment où le mécontentement et la colère monte dans les écoles ;

Monsieur le ministre serait bien inspiré de faire marche arrière et de renoncer à imposer le rattrapage de la journée travaillée ainsi que l'ensemble des projets concernant la refondation de l'école et des rythmes scolaires.

NON au travail gratuit ! NON à la baisse de nos salaires !
NON à l'allongement de notre temps de présence dans les écoles !

Signez et faites signez la motion des enseignants pour demander au ministre le retrait de ses projets (en pièce jointe ou sur le site → ICI)

Pour être bien informé, pour comprendre les enjeux des projets du ministre, débattre et délibérer, participer aux RIS du SNUDI FORCE OUVRIERE

Prochaines RIS :

Samedi 1er décembre : LES PENNES MIRABEAU, 9h, Ecole mat La Renardière
Jeudi 6 décembre : LA CIOTAT, 17h, Ecole élem Vignol, chemin de Virebelle
Samedi 8 décembre : GRAVESON, 9h, Ecole élem, rue de la Poste
Mercredi 12 décembre : MARSEILLE SUD, 9h, Ecole élem Prado-Plage, 122 rue du Cdt Rolland 13008

Vous pouvez aussi nous solliciter pour programmer des réunions dans vos écoles !

RAPPEL :
Ce temps de réunion est récupérable sur le temps de service, hors temps élève, à savoir les 48h00 de concertations ou d'animations pédagogiques ou la journée de solidarité.
Voir ici le **mode d'emploi** Voir ici la **demande de participation**

En cas de problème, alertez immédiatement le SNUDI-FO !

Attention, depuis cette année, la législation a changé :
Le temps de réunion syndicale à décompter du temps de travail passe de 6 heures à 12 heures annuelles ! (article 5 du nouveau décret du 16 février 2012)

Cette disposition réglementaire permet donc à chaque enseignant de participer à une réunion de trois heures par trimestre, et ainsi de quatre réunions par an.

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE
07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

Pour faire porter votre voix, il est nécessaire de renforcer le syndicat.
Sans syndiqués pas de syndicat !
Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à nous rejoindre.
Bulletin de syndicalisation